# **First Trust Global Capital** Strength ESG Leaders UCITS ETF

Le Fonds est géré activement, avec pour objectif de fournir des rendements à long terme via une appréciation du capital. Cet ETF sélectionne des sociétés issues de l'indice MSCI ACWI ESG Leaders Index (I'« Indice »), qui offre une exposition à des sociétés de grande et moyenne capitalisation réparties dans 23 pays développés et 27 pays émergents. L'Indice exclut les sociétés actives dans l'alcool, le tabac, les jeux d'argent, l'énergie nucléaire, les armes conventionnelles et les armes à feu à usage civil. L'Indice est un indice équipondéré, recomposé en mai et repondéré deux fois par an.

# **Performance**

## La performance passée ne saurait préjuger de la performance future Rendement depuis le lancement (%)

■ Fonds ■ Indice 1 ■ Indice 2



1 M	3 M	YTD	1 A	3 A	5 A	Depuis le lancement
0,08	4,26	4,26	14,91	5,98	-	7,30
3,09	8,14	8,14	23,15	6,94	-	7,39
3,27	8,87	8,87	24,24	7,13	-	7,70
	0,08	0,08 4,26 3,09 8,14	0,08     4,26     4,26       3,09     8,14     8,14	0,08     4,26     4,26     14,91       3,09     8,14     8,14     23,15	0,08     4,26     4,26     14,91     5,98       3,09     8,14     8,14     23,15     6,94	0,08     4,26     4,26     14,91     5,98     -       3,09     8,14     8,14     23,15     6,94     -

La performance pour les périodes inférieures à un an est cumulative et annualisée pour celles supérieures à un an

Dd		31.03.20			
Rendement annuel sur 12 mois (%)	31.03.20	31.03.21	31.03.22	31.03.23	31.03.24
Fonds	-	-	10,78	-6,50	14,91
Indice 1	-	-	7,28	-7,44	23,15
Indice 2	-	-	7,38	-7,84	24,24

La performance du Fonds correspond à la performance de la catégorie d'actions depuis sa création, présentée nette de frais, y compris les dividendes réinvestis dans la devise de référence de la catégorie d'actions, à savoir en USD. Les performances peuvent varier à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Veuillez vous reporter à la section « Risques » en page 3 pour plus de détails sur les risques associés à un investissement dans le Fonds.

L'indice de référence 1: L'indice MSCI ACWI est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, ajusté au flottant, conçu pour mesurer la performance des marchés actions des pays développés et émergents.

L'indice MSCI ACWI est conçu pour représenter la performance de l'ensemble des opportunités des actions de grande et moyenne capitalisation sur 23 marchés développés et 27 marchés émergents. Depuis novembre 2020, il couvre plus de 3 000 composants répartis dans 11 secteurs et environ 85 % de la capitalisation boursière ajustée au flottant

L'indice de référence 2: L'indice MSCI ACWI ESG Leaders Index (l'« Indice MSCI ESG Index ») est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière et qui offre une exposition aux sociétés présentant des performances ESG élevées par rapport à leurs pairs. Il offre une exposition à des sociétés de grande et moyenne capitalisation réparties dans 23 pays développés et 27 pays émergents et exclut systématiquement les sociétés actives dans l'alcool, le tabac, les jeux d'argent, l'énergie nucléaire, les armes conventionnelles et les armes à feu à usage civil.

Les références à chaque indice de référence ne sont données qu'à titre d'exemple. Il n'y a aucune garantie que la performance du Fonds sera égale ou supérieure à celle de l'un ou l'autre des indices de référence.

Cette communication promotionnelle s'adresse uniquement aux Investisseurs professionnels et non aux Investisseurs de détail. Veuillez vous référer au Prospectus, au supplément correspondant et au FIB avant de prendre une quelconque décision d'investissement définitive. Remarque: Le prospectus du fonds est disponible en anglais et n'a pas été traduit en français.



FCSG	Acc USD	
ISIN	IE00BKPSPT20	
Catégorie d'actifs	Actions	
Lancement du Fonds	09.03.2021	
Lancement de la catég	orie 09.03.2021	
Total des frais sur encours	0,75%	
Devise de référence	USD	
Utilisation des revenus	Capitalisation	
Actifs sous gestion	\$31,64 millions	
Actions en circulation	850 002	
Conforme à la directive OPCVM	Oui	
Domicile	Irlande	
Classification SFDR	Article 8	
Gestionnaire d'investissement	First Trust Advisors	
Méthode d'investissement Gestion active		

Indice 1 MSCI ACWI NTR Index
Indice 2 MSCI ACWI ESG Leaders Index

Le Fonds est géré activement, mais l'indice MSCI ACWI ESG Leaders Index limite la composition du portefeuille du Fonds, car le Gestionnaire d'investissement n'ajoutera pas de titres au portefeuille du Fonds qui ne font pas partie de l'indice MSCI ACWI ESG Leaders Index au moment de l'achat. Le Gestionnaire d'investissement peut, à sa discrétion, investir le Fonds dans des actifs dont la pondération diffère de celle de l'indice MSCI ACWI ESG Leaders Index; il peut également ne pas investir dans tous les composants de l'indice en raison du filtrage en fonction de la solidité du capital qu'il applique.

## Informations boursières

Bourse	Dev.	Ticker	SEDOL
London Stock Exchange	GBP	FCSG LN	BMXYFT6
London Stock Exchange	USD	CESG LN	BMPRH53
Euronext Amsterdam	EUR	FCSG NA	BKPSSB5
Deutsche Börse Xetra	EUR	FTGS GY	BKP9142
✓ ISA ✓ SIPP	<b>V</b>	JK Reportii	ng Status

#### **CONTACT**



+353 (0)1 913 1339



info@ftgportfolios.com



WeWork, 67 Avenue de Wagram, 75017, Paris



www.ftglobalportfolios.com

# **Portefeuille**

## 10 PRINCIPALES PARTICIPATIONS (%)

Taiwan Semiconductor Manufacturing	2,44	
Company Ltd.		
The Hartford Financial Services	2,40	
Group, Inc.		
Cummins Inc.	2,37	
Ecolab Inc.	2,24	
Cencora Inc.	2,19	
The Home Depot, Inc.	2,18	
Mastercard Incorporated	2,17	
HCL Technologies Limited	2,16	
Colgate-Palmolive Company	2,13	
ABB Ltd	2,12	

## 10 principales participations, en % du total



10 principales participations, en % de l'actif net total. Les participations en portefeuille sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Les références à des titres spécifiques ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente et il convient de ne pas présumer ces derniers comme rentables.

## **ALLOCATION SECTORIELLE (%)**

Finance	22,41
Industrie	20,39
Consommation de base	17,07
Technologie de l'information	12,54
Soins de santé	11,61
Consommation discrétionnaire	8,05
Matériaux	4,39
Énergie	1,91
Services de communication	1,63



## **ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE (%)**

<b>É</b> tats-Unis	45,05
Suisse	9,84
Inde	6,12
(*) Canada	5,86
Indonésie	5,70
Taïwan	4,25
Australie	4,12
Irlande	4,05
France	3,76
Royaume-Uni	3,52
Pays-Bas	2,07
Autre	5,66

## **CARACTÉRISTIQUES DU FONDS**

Cap. boursière maximale	\$623,2 mrd
Cap. boursière moyenne	\$73,3 mrd
Cap. boursière minimale	\$8,6 mrd
Cours/bénéfices	22,23
Cours/valeur comptable	5,26
Cours/flux de trésorerie	15,66
Cours/ventes	1,97

# Risques

- Il se peut que le Fonds n'atteigne pas son objectif d'investissement et que la valeur des actions du Fonds baisse.
- Ni First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM ») ni aucune de ses sociétés affiliées ne garantissent la performance ou les rendements futurs du Fonds.
- Avant d'investir dans le Fonds, les investisseurs doivent examiner comment FTGPM prend en compte le Risque en matière de durabilité et l'intègre dans son processus d'investissement. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse https://www.ftglobalportfolios.com/Content/ESG\_CONSIDERATIONS ainsi que dans le Prospectus du Fonds. La décision d'un investisseur d'investir dans le Fonds doit cependant tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du Fonds tels que décrits dans le Prospectus.
- Étant donné que le Fonds a un objectif d'investissement comprenant des critères d'investissement liés aux facteurs ESG et qu'il promeut des caractéristiques ESG, tout investisseur doit être en mesure d'accepter des pertes en capital
- temporaires en raison du nombre potentiellement restreint de sociétés dans lesquelles le Fonds peut investir en raison de ces critères ESG et, par conséquent, doit considérer l'investissement dans le Fonds comme un placement à long terme. Le Fonds s'efforcera d'exclure les participations jugées incompatibles avec ses critères ESG. Par conséquent, l'univers des investissements disponibles pour le Fonds sera plus limité que celui d'autres Fonds qui n'appliquent pas ces critères. Le Fonds n'aura pas le droit d'acheter, ou sera tenu de vendre, certains investissements qui répondent à son objectif et à sa stratégie et qu'il pourrait être avantageux de détenir. L'application des critères ESG pourrait entraîner une performance supérieure ou inférieure à celle des autres Fonds du fonds à compartiments multiples, en fonction de la performance des investissements exclus et des investissements qui remplacent ces derniers.
- Voir également la description des risques applicables au Fonds dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

# Informations importantes

Cette communication promotionnelle est émise par First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM »), Fitzwilliam Hall, Fitzwilliam Place, Dublin 2, D02 T292. FTGPM est agréé et réglementé par la Banque centrale d'Irlande (« CBI ») (C185737). Le Fonds est également réglementé par la CBI.

Aucun élément contenu aux présentes ne constitue un conseil en matière d'investissement, juridique, fiscal ou autre, et il convient de ne fonder aucune décision d'investissement ou autre uniquement sur la base de celui-ci ; le document ne recommande ou ne suggère pas, implicitement ou explicitement, une stratégie d'investissement, ne tire pas de conclusions concernant une stratégie d'investissement pour le lecteur et ne fournit aucune opinion quant à la valeur ou au prix actuel ou futur d'un quelconque fonds. Il ne s'agit pas d'une invitation, d'une offre ou d'une sollicitation à s'engager dans une quelconque activité d'investissement, y compris un investissement dans le Fonds, et les informations, recommandations ou opinions exprimées dans le présent document ne constituent pas une offre de vente du Fonds.

Le Fonds est un compartiment à capital variable de First Trust Global Funds PLC (la « Société »), un fonds OPCVM à compartiments multiples appliquant le principe de la ségrégation des engagements entre les compartiments, constitué avec une responsabilité limitée en tant que société d'investissement à capital variable en vertu de la loi irlandaise et dont le numéro d'immatriculation OPCVM est 514357.

Les informations contenues dans cette communication promotionnelle ne sont pas exhaustives et doivent donc être lues conjointement avec le Prospectus du Fonds et la feuille d'information de base (« FIB ») qui contient des informations importantes ne figurant pas dans le présent support d'information, notamment les conditions d'investissement et les informations relatives aux risques et restrictions d'investissement, aux frais et dépenses et aux conflits d'intérêts. Les investisseurs potentiels sont priés de prêter une attention particulière aux informations sur les risques communiquées dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus du Fonds (disponible en anglais) et les FIB (disponibles pour chaque catégorie d'actions de chacun des compartiments de la Société et dans l'une des langues officielles de chacun des États membres de l'UE dans lesquels chaque compartiment a été notifié en vue de sa commercialisation conformément à la directive 2009/65/CE [la Directive OPCVM]). Rien ne garantit que l'objectif d'investissement du Fonds sera atteint ou que le Fonds générera un rendement positif. Veuillez contacter FTGPM ou visiter le site www. ftglobalportfolios.com pour obtenir le Prospectus et/ou les FIB. Les investisseurs et les investisseurs potentiels peuvent obtenir un résumé en anglais des droits des investisseurs et des informations sur l'accès aux mécanismes de recours

collectif en cas de litige sur le site web suivant : https://www.ftglobalportfolios.com/Content/SUMMARY\_OF\_INVESTOR\_RIGHTS.

Le Fonds est actuellement déclaré pour commercialisation dans un certain nombre d'États membres de l'UE en vertu de la Directive OPCVM. La Société peut toutefois décider de mettre fin aux dispositions prises eu égard à la commercialisation de toute catégorie d'actions du Fonds à tout moment en utilisant la procédure prévue par la Directive OPCVM.

Les parts/actions d'un ETF de type OPCVM achetées sur le marché secondaire ne peuvent en général pas être revendues directement à l'ETF de type OPCVM. Les investisseurs doivent acheter et vendre des parts/actions sur un marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (p. ex. un courtier) et peuvent encourir des frais ce faisant. En outre, il se peut que les investisseurs paient plus que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts/actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils les revendent.

La politique de la Société en matière de participations du portefeuille est conçue pour être transparente, tout en étant dans le meilleur intérêt du Fonds et en protégeant la confidentialité des participations du portefeuille de chaque Fonds. L'ensemble des participations du portefeuille du Fonds est généralement disponible quotidiennement, avec un décalage d'un jour, sur www. ftglobalportfolios.com. Toute information sur les participations du portefeuille qui pourrait être fournie sur demande sera fournie sur une base confidentielle.

Le MSCI ACWI ESG Leaders Index (« Indice MSCI ESG ») a servi de base pour la sélection des sociétés incluses dans le portefeuille du First Trust Global Capital Strength ESG Leaders UCITS ETF. Le Fonds n'est pas parrainé, soutenu, promu ou avalisé par MSCI. L'Indice MSCI ESG a été mis à disposition « en l'état ». MSCI, ses sociétés affiliées et toutes les autres personnes participant à ou concernées par la compilation, le calcul ou la création de l'Indice (ci-après collectivement les « Parties MSCI ») déclinent expressément toute garantie (y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, d'actualité, d'absence de contrefaçon, de qualité marchande et d'adéquation à une finalité particulière) pour ce qui a trait à cet Indice. Sans porter préjudice à ce qui précède, aucune des Parties MSCI, quelles que soient les circonstances, ne pourra être tenue pour responsable d'un quelconque dommage direct, indirect, particulier, accessoire ou de toute autre nature que ce soit, ni d'un quelconque préjudice moral assorti d'une pénalité ou d'un préjudice indirect (y compris, mais sans s'y limiter, un manque à gagner) en relation avec l'Indice MSCI ESG ou le Fonds.

#### Pour les Investisseurs en Belgique

L'offre d'actions n'a pas été et ne sera pas notifiée à l'Autorité des services et marchés financiers belge (Autoriteit voor Financiële Diensten en Markten) et le présent document n'a pas été et ne sera pas approuvé par celle-ci. Les actions ne peuvent être offertes en Belgique qu'à des investisseurs professionnels, en vertu de l'art. 5, al. 1 de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/ CE et aux organismes de placement en créances (la « Loi du 3 août 2012 »), à condition que ces investisseurs agissent pour leur propre compte et qu'ils respectent la condition de revente telle que prévue à l'art. 5, al. 1 de la Loi du 3 août 2012.

#### Pour les Investisseurs en France

Ce document s'adresse uniquement aux investisseurs professionnels (tels que définis par la directive européenne 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers (« MiFID »)), investissant pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients discrétionnaires et des sociétés de gestion (fonds de fonds). Il ne doit pas être distribué au public. La commercialisation du Fonds par First Trust Global Portfolios Management Limited a été notifiée à l'Autorité des marchés financiers conformément à la Directive européenne 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (« OPCVM V »). Les investisseurs potentiels peuvent obtenir gratuitement les DICI (en français ou en anglais) et le prospectus en vigueur, les statuts, ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels (en anglais), auprès du correspondant centralisateur français RBC Investors Services Bank France SA, sis 195, rue Réaumur, 75002 Paris.

#### Pour les Investisseurs au Luxembourg

Le Fonds est autorisé à la commercialisation au Luxembourg. Le Prospectus, le Document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI ») et d'autres documents ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement en anglais auprès de CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### Pour les Investisseurs en Suisse

La distribution des actions en Suisse se fera exclusivement auprès d'investisseurs qualifiés (les « Investisseurs qualifiés »), définis dans la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (« LPCC »), telle qu'amendée, et son ordonnance d'application. Par conséquent, le Fonds n'a pas été enregistré et ne sera pas enregistré auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).Le présent document et/ou tout autre document d'offre relatif au Fonds peut être mis à disposition en Suisse uniquement aux investisseurs qualifiés. Pour ce faire, le Fonds a nommé en tant que représentant suisse Waystone Fund Services (Switzerland) SA, Av. Villamont 17, 1005 Lausanne, Suisse, Tél: +41 21 311 17 77, email: switzerland@ waystone.com. L'agent payeur du Fonds est la Banque Cantonale de Genève. Toute documentation relative au Fonds peut être obtenue gratuitement auprès du représentant suisse à Lausanne. Les informations fournies ici le sont à titre d'information générale uniquement et les performances historiques ne constituent pas une indication des performances actuelles ou futures.

#### Pour les Investisseurs à Monaco

Le Fonds ne peut être offert ou vendu, directement ou indirectement, au public à Monaco autrement que par une banque monégasque ou un intermédiaire monégasque dûment autorisé agissant en tant qu'investisseur institutionnel professionnel ayant une connaissance et une expérience des questions financières et commerciales lui permettant d'évaluer les risques et les avantages d'un investissement dans le Fonds. Par conséquent, ce document ne peut être communiqué qu'aux (i) banques, et (ii) sociétés de gestion de portefeuille dûment agréées par la Commission de Contrôle des Activités Financières en vertu de la loi no 1.338 du 7 septembre 2007 et autorisées par la loi no 1.144 du 26 juillet 1991. Ces intermédiaires réglementés peuvent à leur tour communiquer ce document aux investisseurs potentiels sous leur propre responsabilité.